

CFF SA

Internet : www.sbb.ch

Siège: Berne

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Monika Ribar (présidente), Peter Siegenthaler (vice-président), Fabio Pedrina et Daniel Trolliet (représentants du personnel), Alexandra Post Quillet, Pierre-Alain Urech, Gregor Kasperkovitz, Beat Schwab, Erich Ammann, Véronique Gigon

CEO: Andreas Meyer

Organe de révision externe: Ernst & Young, Berne

Breve appréciation des résultats 2018

Les CFF ont *dans l'ensemble* réalisé les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2018.

Le bilan des prestations dans les secteurs immobilier, infrastructure et, en partie, trafic voyageurs est bon. L'objectif en matière d'endettement a été atteint pour la deuxième fois dans la période des objectifs en cours 2015-2018. Dans le trafic marchandises, CFF Cargo a de nouveau dégagé un bénéfice (12,9 mio), après la forte perte de l'année précédente. L'assainissement durable et la poursuite du développement de CFF Cargo restent un défi.

Le résultat annuel des CFF, en hausse, s'établit à 568 millions (année précédente : 399 mio). Les mesures de rationalisation prises dans le cadre de Rail-Fit et l'absence d'effets spéciaux par rapport à l'année précédente (corrections de valeurs et provisions de restructuration chez CFF Cargo de 208 mio) ont eu un impact positif. Le taux de couverture des dettes s'est élevé à 5,6 fois l'EBITDA. Le Conseil fédéral attend des CFF que l'endettement net productif d'intérêts se limite à 6,5 fois l'EBITDA.

La prestation du trafic voyageurs a légèrement augmenté. La mise en service des nouveaux trains à deux étages pour le trafic grandes lignes a été insatisfaisante. Ces trains n'ont pas la stabilité requise dans l'exploitation et ne peuvent circuler que sur quelques lignes depuis le changement d'horaire de décembre 2018. Une baisse de la ponctualité a été constatée au cours des derniers mois de 2018, en particulier en Suisse romande, au Tessin et sur des lignes très fréquentées comme Berne-Zurich.

Dans le secteur de l'infrastructure, l'exploitation et le maintien de la capacité de l'infrastructure, fortement sollicitée en 2018, ont exigé une intensification des travaux d'entretien.

De manière générale, les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. La satisfaction des collaborateurs est demeurée inchangée (66 points) par rapport à la dernière enquête exhaustive en 2016.

Peu de changements sont intervenus par rapport à l'année précédente en matière de participations et de coopérations.

Chiffres-clés	2018	2017
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	9 645	9 442
Bénéfice du groupe (mio CHF)	568	399
Total du bilan (mio CHF)	46 565	45 174
Part de fonds propres (en %)	27,9	27,5
Effectif (nombre d'ETP)	32 309	32 754

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	66	65
Voyageurs transportés (mio par jour)	1,2	1,2
Ponctualité-client (en %)	89,1	89,0
Résultat trafic voyageurs (mio CHF)	241	186
Résultat trafic marchandises (mio CHF)	13	-239
Dettes nettes productives d'intérêts (mio CHF)	8 619	8 406
Taux de couverture de la caisse de pensions CFF en %	101,1	107,1

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ¹⁾	2 233	2 114
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional/marchandises ainsi qu'à l'exécution de la loi sur l'égalité pour les handicapés

A. Réalisation des objectifs en 2018*

1. Priorités stratégiques

Trafic voyageurs : développement de solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité ; promotion des transports publics, offre axée sur le marché.

La prestation du trafic voyageurs (trafic grandes lignes et trafic régional) s'est légèrement accrue par rapport à l'année précédente. La demande a de nouveau augmenté aussi fortement aux heures creuses qu'aux heures de pointe. La mise en service des nouveaux trains à deux étages destinés au trafic grandes lignes a été insatisfaisante. Les trains livrés à ce jour n'ont pas la stabilité

* Objectifs stratégiques: <https://www.uvek.admin.ch/uvek/de/home/uvek/bundesnahe-betriebe/sbb/strategische-ziele.html>

requis dans l'exploitation et ne peuvent circuler que sur quelques lignes peu fréquentées depuis le changement d'horaire de décembre 2018. Après une hausse l'année précédente, la prestation du trafic international a diminué de 4 %. En particulier, le trafic à destination de la France a diminué en raison de plusieurs grèves en France. La demande est restée stable en direction de l'Allemagne, alors qu'elle a augmenté en direction de l'Autriche en raison de la levée de la fermeture totale de plusieurs semaines de la ligne entre Buchs et Feldkirch, due à des travaux.

Trafic marchandises Suisse : offre rentable et conforme aux besoins

Le trafic marchandises fait face à d'importants défis. En 2017, CFF Cargo avait procédé à une correction de valeur de 189 millions et lancé un programme d'assainissement et de développement. CFF Cargo renforce le trafic par wagons systématique destiné à l'approvisionnement des espaces économiques et étudie, en concertation avec les clients, des alternatives pour les points de desserte du trafic par wagons complets isolés, en fort recul. Les corrections de valeur et les efforts consentis jusqu'à présent ont déjà eu un impact : CFF Cargo a renoué avec la rentabilité en 2018 avec un résultat de 12,9 millions (année précédente : -239 mio).

Immobilier : développement des gares visant à en faire des centres de prestations de services conviviaux ; participation à l'appréciation de la valeur.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés afin de satisfaire aux exigences croissantes des clients et des voyageurs, dont le nombre continue d'augmenter. S'agissant des gares, la satisfaction des clients a continué de s'améliorer à un niveau élevé. Avec une gestion de ses biens immobiliers orientée vers le marché, CFF Immobilier fournit une contribution positive au résultat du groupe.

Infrastructure : gestion non discriminatoire des sillons, gestion efficace de l'exploitation, facilité d'accès aux gares ; utilisation optimale des capacités du réseau. Maintien durable de l'état du réseau et des installations à un haut niveau qualitatif.

Les mesures d'entretien des CFF ont de nouveau augmenté en 2018 dans le secteur de l'infrastructure. Le résultat annuel d'Infrastructure Réseau est resté stable à 53 millions de francs par rapport à l'année précédente malgré des indemnités en baisse (-26 mio). Ce bénéfice est affecté à la réserve conformément aux prescriptions de la LCdF.

Ponctualité

La ponctualité-clients s'est maintenue à un haut niveau. Dans le trafic voyageurs, 89,1 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de

retard (année précédente : 89,0 %). La ponctualité a toutefois été insatisfaisante au cours des derniers mois de 2018, en particulier en Suisse romande, au Tessin et sur des lignes très fréquentées comme Berne-Zurich. S'établissant à 71,3 %, la ponctualité à l'arrivée des trains marchandises en Suisse s'est améliorée par rapport à l'année précédente. La satisfaction des clients s'est améliorée dans les secteurs du trafic voyageurs et du trafic marchandises, alors qu'elle est restée inchangée dans le secteur de l'immobilier (gares).

Sécurité

L'indice global du niveau de sécurité est meilleur que l'année précédente. Le nombre d'accidents a diminué dans toutes les catégories. Des mesures continuent d'être mises en œuvre au niveau technique et au niveau des collaborateurs afin d'améliorer encore le niveau de la sécurité. De nouveaux progrès ont été réalisés dans les objectifs environnementaux (programme d'économie d'énergie et réduction du CO₂).

2. Objectifs financiers

Croissance durable de la valeur de l'entreprise ; résultats conformes à la branche.

Le résultat annuel des CFF, en hausse de 169 millions, s'établit à 568 millions (année précédente : 399 mio). CFF SA a ainsi réalisé son meilleur résultat depuis sa fondation en 1999. Le programme de rationalisation RailFit lancé en 2016 et l'absence d'effets spéciaux apparus en 2017 (corrections de valeurs et provisions de restructuration chez CFF Cargo à hauteur de 208 mio) ont contribué à ce bon résultat. La baisse du produit des ventes du secteur immobilier (-100 mio) a empêché une amélioration encore plus forte du résultat. Corrigé des effets spéciaux, le résultat s'est amélioré en 2018 de 62 millions par rapport à l'année précédente. Le secteur Immobilier a fourni la plus grande contribution au résultat (339 mio, avant paiements compensatoires), suivi par le trafic voyageurs (241 mio). La division Infrastructure a enregistré un résultat annuel de 78 millions et la division CFF Cargo de 12,9 millions. Corrigé des effets spéciaux des mesures de restructuration décidées en 2017, le résultat d'exploitation de CFF Cargo Suisse s'est amélioré de 14 millions. Le résultat de CFF Immobilier comprend 150 millions de paiements compensatoires versés à Infrastructure et 178 millions (année précédente : 275 mio) pour l'amortissement de prêts liés à l'assainissement de la caisse de pensions CFF en 2007 (78 mio, y c. intérêts) et pour l'amortissement de prêts liés à la stabilisation de la caisse de pensions en 2016 (100 mio, y c. intérêts). La majorité des objectifs en matière de productivité ont été réalisés.

Endettement net de 6,5 x EBITDA au plus

Les investissements n'ont pas pu être entièrement autofinancés. L'endettement net productif d'intérêts, en hausse de 213 millions par rapport à l'année précédente,

s'est établi à 8,6 milliards de francs, soit 5,6 fois l'EBITDA. L'objectif en matière d'endettement a été atteint pour la deuxième fois dans la période des objectifs 2015-2018. En moyenne sur les quatre dernières années, l'objectif d'endettement a également été globalement atteint. Le Conseil fédéral exige une limitation de l'endettement net productif d'intérêts à 6,5 fois l'EBITDA, des dépassements temporaires étant toutefois admis.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Politique du personnel progressiste, socialement responsable ; employeur attractif ; formation professionnelle de base moderne ; mesures durables de formation et de perfectionnement.

Le programme RailFit 20/30 se répercute sur l'effectif du personnel. 1400 postes seront supprimés d'ici fin 2020, avant tout dans l'administration. Les CFF créeront en même temps 200 emplois pour gérer la croissance du trafic. La réduction prévue des effectifs se fera dans toute la mesure du possible par le biais de fluctuations naturelles et de départs à la retraite. Les collaborateurs au bénéfice de la CCT ne seront pas licenciés pour raisons économiques.

Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif du personnel a diminué de 446 postes à temps plein (-1,4 %) pour s'établir à 32 309. Les conventions collectives de travail CFF et CFF Cargo (CCT) en vigueur sont valables jusqu'au 30 avril 2019. De nouvelles CCT entreront en vigueur le 1^{er} mai 2019. Elles seront désormais valables durant trois ans au lieu des quatre ans actuellement, afin de tenir compte de l'évolution rapide des conditions-cadres. En tout, 1620 apprentis (près de 5 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. A l'aide de programmes spécifiques, les CFF cherchent à promouvoir la santé, la réinsertion professionnelle et la compétitivité des collaborateurs sur le marché de l'emploi. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

La satisfaction des collaborateurs est demeurée inchangée (66 points) par rapport à la dernière enquête exhaustive en 2016. Par rapport à l'enquête de 2017, elle s'est améliorée d'un point. Le taux de réponse a été de 70 %.

Le taux de couverture de la caisse de pensions des CFF s'est monté en 2018 à 101,1 % (année précédente : 107,1 %). Plusieurs évolutions ont contribué à cette détérioration : un rendement négatif des placements, des coûts supplémentaires liés à la réduction du taux d'intérêt technique à 1,5 % et à la compensation de la réduction échelonnée du taux de conversion.

4. Coopérations et participations

S'agissant des participations et des coopérations, aucun changement substantiel n'est intervenu durant l'année sous revue. Les objectifs sont atteints.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Ernst & Young) recommande à l'assemblée générale dans son rapport du 21 février 2019 d'approuver les comptes annuels et les comptes du groupe 2018. Il parvient à la conclusion que les comptes du groupe reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 7 juin 1999 sur les statuts des CFF, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs du DFF et du DETEC (ou par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 4 juin 2019 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver le montant maximal de la rémunération globale du conseil d'administration des CFF pour 2020 de 1 066 829 francs (y c. PCA), de la présidente du conseil d'administration (PCA) de 280 352 francs ainsi que de la direction du groupe CFF de 5 891 420 francs (y c. les contributions à l'assurance de base CP CFF et à l'assurance complémentaire pour les cadres) ;
2. d'approuver le rapport annuel, les comptes du groupe comprenant un bénéfice de 568,4 millions et un total inscrit au bilan consolidé de 46 565,2 millions et les comptes annuels de CFF SA pour 2018 comprenant un bénéfice annuel de 532,1 millions et un total inscrit au bilan de 45 669,4 millions de francs. Il propose en outre de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes du groupe CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO. Le conseil d'administration propose enfin d'affecter 5,7 millions à la réserve conformément à l'art. 36 LTV (sur la base du calcul a posteriori du trafic régional), l'affectation à la réserve facultative provenant des bénéfices de 1400 millions de francs et le report à compte nouveau du solde du bénéfice inscrit au bilan de 110,2 millions de francs.;
3. de reporter à compte nouveau le bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2018 d'un montant de 110,2 mio (bénéfice annuel 2018 : 532,1 mio ; bénéfice reporté de l'année précédente : 983,8 mio ; affectation à la réserve conformément à l'art. 67 LCdF

pour l'infrastructure de -52,7 mio et à l'art. 36 LTV pour le trafic régional des voyageurs de -5,7 mio) ;

4. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2018, clôturé au 31 décembre 2018 ;
5. Pierre-Alain Urech, Daniel Troillet et Fabio Pedrina sont reconduits dans leurs fonctions pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021. En outre, le conseil d'administration propose de prendre acte de la démission de Peter Siegenthaler du conseil d'administration des CFF lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2019 ;
6. de nommer Ernst & Young comme organe de révision externe pour un nouveau mandat d'un an.. Le conseil d'administration propose aussi de nommer Deloitte pour une durée d'un an en tant qu'organe de révision externe pour l'exercice 2020.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 22 mars 2019, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA du 4 juin 2019.